Province de Liège Arrondissement de Waremme

Commune de de GEER

# AFFICHAGE D'UNE DECISION PRISE SUR RECOURS EN MATIERE DE PERMIS ENVIRONNEMENT

Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population que :

Le ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux à retiré la décision querellée pour le permis unique sollicité LIEGE AIRPORT, pour l'exploitation de l'aéroport de Liège-Bierset dans sa globalité, la régularisation urbanistique du parc à conteneurs et du dépôt d'un sous-traitant (nettoyage des pistes et avions) et à modifié et remplacé cette décision le 17/07/2025.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de GEER à partir du lundi 11 août jusqu'au 01 septembre 2025.

| Date d'affichage | Date d'ouverture de l'affichage | Date de clôture de l'affichage | Les pièces du dossier sont consultables à : |
|---|---|---|---|
| 08/08/2025 | 11/08/2025 | 01/09/2025 | L'Administration communale<br>1 rue de la Fontaine<br>4250 Geer |

Le dossier(décision) est consultable chaque jour ouvrable pendant les heures de service :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h à 16h00, le lundi jusqu'à 19h sur rendez-vous uniquement.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantiel, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt par requête écrite, signée et ce dans les 660 jours à dater de la publication de la présente ;

A Geer, le 30/07/2025

Pour Le Bourgmestre,

D. SERVAIS, 1er Echevin